

Sermon du vendredi 30 décembre 2016, prononcé par Sa Sainteté le Calife, Hadrat Mirza Masroor Ahmad, à la mosquée Baitul-Futuh à Londres. Après le Ta'awudh, le Tashahoud et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Calife a déclaré :

Après deux jours *Insha Allah* débutera la nouvelle année. Nous musulmans débutons l'année [en ayant recours] au calendrier lunaire ainsi qu'au calendrier solaire. D'ailleurs, les musulmans ne sont pas les seuls à utiliser le calendrier lunaire : de nombreuses nations, dans le passé, y avaient recours, à l'instar des Chinois, des hindous et bien d'autres peuples. Ce calendrier est aussi utilisé dans de nombreuses religions. Avant l'avènement de l'Islam, les Arabes y avaient recours pour le décompte des jours.

En tout cas, le calendrier grégorien est le plus usité et compréhensible de tous. C'est pour cette raison que toutes les nations et tous les pays y ont recours pour le décompte de leurs jours et de leurs années.

La nouvelle année débute, de ce fait, le premier janvier et se termine le 31 décembre partout dans le monde. Que l'on ait recours au calendrier lunaire ou au calendrier grégorien, les années et les douze mois se succèdent et s'en vont. Or, les journées, les mois et les années des gens de ce monde se passent dans les tumultes, les amusements et des œuvres visant à assurer leur tranquillité matérielle : musulmans et non-musulmans sont ici tout deux concernés. Au début de la nouvelle année, qui débute le premier janvier, les gens de ce monde outrepassent les limites [dans la débauche]. En Occident ou dans les pays développés en particulier, et ailleurs dans le monde en général, la nuit du 31 décembre au premier janvier se passe dans les divertissements et les amusements. On veille durant la première partie de la nuit, voire pendant toute la nuit pour se divertir et s'amuser, pour se soûler et s'empiffrer, pour chanter et danser. Ainsi la dernière année se termine dans les futilités et la débauche et la nouvelle année débute de la même manière.

Les gens de ce monde, dans leur majorité, sont aveugles spirituellement. Leurs regards ne peuvent atteindre ces lieux atteints par ceux du croyant. Il sied au croyant d'éviter ces futilités et d'être vigilant à cet égard. Il doit aussi s'examiner et réfléchir : une année s'est écoulée au cours de sa vie. Qu'est-ce qu'elle lui a apporté et qu'est-ce qu'elle lui a pris ? Qu'avons-nous perdu et gagné au cours de cette année ? Le croyant doit-il examiner ses pertes et ses gains d'un point de vue matériel ou doit-il apprécier ses pertes et ses gains d'ordre religieux et spirituel ? Quelle échelle utilisé pour estimer ses gains et ses pertes religieux et spirituel ? Étant ahmadis, Allah nous a permis d'accepter le Messie Promis et Mahdi Promis qui nous a présenté la quintessence des préceptes d'Allah et de Son Prophète (s.a.w.). Il nous informe que notre respect de cette norme nous permettra de savoir si nous avons atteint l'objectif de notre vie, si nous nous sommes évertués en ce sens ou pas.

L'on sera considéré croyant authentique en ayant recours à cette norme. Voilà les conditions à suivre : en agissant de la sorte vous pourrez faire une estimation juste de votre foi. Le Messie Promis (a.s.) a accepté l'allégeance de tous les ahmadis. En plaçant devant nous les conditions de la *bai'ah*, il nous a présenté une feuille de route à suivre. Il espère qu'un ahmadi la suivra et qu'il accomplira son analyse de conscience tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans. Ainsi, si nous passons la dernière nuit de l'année en prières et en accomplissant notre introspection, nous connaissons une belle fin.

Or, si nous débutons la nouvelle année avec des félicitations de formes et des paroles de ce monde, nous aurons beaucoup perdu et rien gagné. Ou nous aurons très peu gagné. Si les lacunes persistent et que les résultats de notre analyse ne sont pas satisfaisants, nous devons prier qu'Allah nous protège des lacunes spirituelles au cours de la prochaine année et que chaque pas que nous faisons nous rapproche davantage du plaisir d'Allah. Que chaque jour fasse que nous suivions l'exemple du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) ! Que nos jours et nos nuits nous permettent de respecter le serment d'allégeance pris au Messie Promis (a.s.) !

Ce serment nous demande si nous avons respecté la promesse d'éviter le *Shirk* (polythéisme). Le *shikr* ne signifie pas adorer des idoles, le Soleil et la Lune. Selon la définition du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), le *Shikr* comprend l'ostentation dans les actions et l'étalage de ses œuvres. Ce *Shirk* signifie nourrir des désirs secrets. Nos *Salat*, nos jeûnes, nos aumônes, nos sacrifices financiers, nos œuvres caritatives, notre temps consacré aux travaux de la djama'at, ont-ils pour but de plaire à Allah ou à d'autres que Lui ? Avons-nous accompli ces actions par ostentation ? Nos désirs cachés se dressent-ils contre Allah ?

Le Messie Promis (a.s.) explique ceci en ces termes :

« Le *Tawhid* (l'unicité de Dieu) ne signifie pas énoncer tout simplement *lailaha illallah* du bout des lèvres quand le cœur recèle des centaines d'idoles. Quiconque vénère ses propres plans, ou ses desseins malveillants et ses ruses comme il aurait dû vénérer Dieu, ou dépend d'une autre personne comme il aurait dû dépendre de Dieu Seul, ou vénère son propre ego comme il aurait dû vénérer Dieu Seul, s'avère, dans tous ces cas, être un idolâtre aux yeux d'Allah. »

Il faudra avoir en tête cette norme avant d'accomplir son analyse de conscience. Ensuite on doit se demander si l'on a évité le mensonge entièrement et si l'on s'est cramponné à la vérité absolue au cours de l'année. A-t-on dit la vérité ses intérêts étaient en péril ? Le Messie Promis (a.s.) en a fixé la norme en expliquant : « Sans se débarrasser de ses intérêts personnels qui entravent la voie de la vérité l'on ne méritera point le titre de véridique. »

Il ajoute : « L'instant le plus critique à énoncer la vérité est lorsque sa vie, ses biens et son honneur sont en péril. »

On doit ensuite se demander si l'on a évité ces situations qui engendrent en nos cœurs des pensées malsaines ? Aujourd'hui la télévision, Internet ou d'autres supports présentent des émissions qui pervertissent les esprits : est-ce qu'on s'en est prémuni ? Si nous regardons des films ou des émissions obscènes nous nous sommes éloignés du serment d'allégeance et notre situation est inquiétante, car de telles pratiques mènent vers une forme d'adultère.

On doit aussi se demander si nous avons tout fait pour nous préserver des regards lascifs et si nous nous évertuons en ce sens ? L'ordre de se préserver des regards lascifs s'adresse aux hommes comme aux femmes. Un regard débridé peut occasionner certaines situations : c'est pour cette raison qu'il faut le maintenir baissé.

Ensuite nous devons nous demander si nous avons évité la transgression et le péché au cours de l'année.

Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) le fait que le croyant profère des injures est un péché. Lorsqu'il y a une grosse querelle, souvent on profère des paroles dures et déplacées. Si un croyant le fait à l'égard d'un autre croyant, il s'agit d'un péché. Même s'il en profère à l'endroit d'une autre personne c'est un péché.

Ensuite le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré : « Les commerçants sont des pécheurs. » Certains lui ont demandé si le commerce n'était pas légal. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a commenté : « Certes, mais lorsqu'ils font des affaires, les commerçants mentent et augmentent les prix en jurant. » Il a également déclaré que ceux qui ne sont pas reconnaissants et patients sont des *Fasik* (pécheurs). Voilà à quel point nous devons nous protéger du péché.

Nous devons aussi nous poser la question suivante : nous sommes-nous protégés contre tout type de cruauté [et d'injustice] ? Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) affirme qu'usurper un empan de terre appartenant à autrui ou ne serait-ce que prendre illégitimement un caillou est considéré comme une injustice. Voilà le niveau que nous devons respecter. Nous devons ensuite nous demander si nous nous sommes préservés de toute malhonnêteté. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) conseille : « Ne soyez pas malhonnête même envers celui qui l'a été envers vous. » Voici la norme à respecter. Ensuite, nous devons nous demander si nous avons tout entrepris pour nous protéger du désordre. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) déclare à cet effet : « Les pires individus sont ceux qui sèment le désordre en ayant recours à la médisance. Ils propagent les paroles d'un point à un autre et sèment la zizanie entre ceux qui sont affectueux. Ces fauteurs de trouble essaient de pousser vers les mauvaises choses, de faire tomber dans le péché, ceux qui sont fidèles, obéissants et qui acceptent toute chose venant du système de la djama'at ainsi que tous les préceptes de la religion. Voilà des exemples de désordre et il faut s'en protéger.

Il faut ensuite se demander si nous nous protégeons de tout comportement rebelle, si nous ne nous laissons pas envahir par nos pulsions personnelles.

A notre époque où l'indécence est répandue partout, se protéger des effets de ces pulsions personnelles est en soi un *djihad*.

Nous devons ensuite nous demander si nous avons observé les cinq prières quotidiennes régulièrement. Allah l'Exalté nous l'a enjoint à plusieurs reprises dans le Saint Coran. Il nous l'a conseillée et même ordonnée. Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) abandonner la *Salat* rapproche l'homme du *Shirk* et de la mécréance.

Nous devons ensuite nous demander si nous avons accordé de l'importance à la prière *Tahajjud*. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré à ce sujet : « Observez la prière de *Tahajjud*. Essayez d'y être constant. C'est l'habitude des pieux. C'est un moyen pour attirer l'amour de Dieu. La constance dans cette pratique protège des péchés, met fin à la mauvaise conduite, et protège aussi des maladies corporelles. »

Nous devons ensuite nous demander si nous essayons de prier régulièrement en faveur du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), car il s'agit là d'un des commandements spéciaux d'Allah l'Exalté aux croyants. C'est également l'un des moyens pour que nos supplications soient acceptées.

Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) déclare à cet effet : « Des supplications faites sans être accompagnées du *Daroud* restent suspendues entre le Ciel et la Terre. »

Si vous n'avez pas invoqué des salutations en faveur du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) vos supplications s'élèveront de la Terre mais n'atteindront pas le Ciel. Elles seront suspendues entre les deux, car la méthode enseignée par Allah n'a pas été respectée.

On doit ensuite se poser cette question : « Accomplissons-nous régulièrement l'*Istighfar* ? » Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) quiconque s'accroche à l'*Istighfar* – c'est-à-dire, le fait régulièrement et fréquemment – Allah, le Tout-Puissant, le retire de toutes sortes de difficultés, et lui accorde des provisions par le biais des moyens qu'il n'aurait jamais pu imaginer. »

On doit aussi se demander si nous louons Allah l'Exalté, car le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a averti que toute œuvre entreprise sans les louanges d'Allah l'Exalté sera incomplète, privée de bénédictions et vaine.

Nous devons également analyser si nous avons évité de causer quelque tort à nos proches et aux autres. Autrui a-t-il été préservé de tout tort causé par nos mains et nos langues ? Avons-nous toujours été pardonnant et indulgent ?

L'humilité et la modestie ont-elles été nos qualités distinctives ? Avons-nous toujours été fidèles envers Allah dans le bonheur et la tristesse, dans l'adversité et la félicité ?

Avons-nous émis des reproches à l'égard d'Allah si nos prières n'ont pas été exaucées ou si nous nous sommes retrouvés en difficulté ? Celui qui reproche Dieu ne peut être croyant.

Avons-nous fait de notre mieux pour nous protéger des innovations et de nos désirs charnels. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré : « Ces innovations vous égarent ! Protégez-vous en ! »

Nous devons ensuite nous demander si nous essayons de mettre en pratique tous les commandements et les conseils du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) ? Avons-nous entièrement abandonné l'arrogance et l'orgueil ? Ou du moins tentons-nous de le faire, car après le *Shirk*, les plus grands maux sont l'arrogance et l'orgueil.

Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) l'arrogant n'entrera pas au Paradis. En effet l'arrogance pousse l'homme à rejeter la vérité, à considérer les gens comme des moins que rien, à les regarder avec mépris, et à mal se comporter envers eux.

Nous devons ensuite nous demander si nous avons été exemplaires en courtoisie, si nous avons tenté de faire preuve de douceur et d'humilité.

Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) avait une grande estime pour les personnes modestes et il pria en ce sens : « Ô Allah fais-moi vivre dans la modestie, accorde-moi la mort dans la modestie, et ressuscite-moi parmi les modestes. »

Nous devons ensuite analyser si nous progressons dans la religion de jour en jour, et si nous faisons en sorte d'établir son honneur, et sa grandeur. Nous réitérons souvent le serment dans lequel nous promettons d'accorder préséance à la religion sur le monde. Nous devons nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un vain serment.

Nous devons ensuite vérifier si nous avons évolué dans l'amour de l'Islam au point d'y accorder préférence à notre argent, à notre honneur, et de le considérer plus cher que nos enfants. Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré : « Dieu m'a envoyé avec la religion de l'Islam. L'Islam consiste à vouer toute sa personne à Allah l'Exalté, de ne rien adorer excepter Lui, d'accomplir la Salat, et de payer la Zakat. »

Nous devons ensuite nous assurer que nous nous sommes évertués à être bienveillants envers les créatures d'Allah et que nous avons essayé de mettre en œuvre toutes nos capacités pour en faire profiter les créatures de Dieu.

Selon le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) toutes les créatures sont des proches de Dieu. De ce fait Allah l'Exalté préfère de parmi Ses créatures celui qui est bienveillant envers les membres de Sa famille et qui se soucie de leurs besoins.

Nous devons également nous assurer que nous faisons des supplications pour être toujours obéissants envers le Messie Promis (a.s.) et que nous enjoignons également nos enfants de le faire. Sommes-nous exemplaires à cet égard et progressons-nous dans ce domaine ?

Notre fraternité et obéissance à l'endroit du Messie Promis (a.s.) sont-elles aussi importantes à rendre insignifiante toute autre relation mondaine ?

Sommes-nous en train de prier afin d'être fidèles et obéissants envers le Califat de la djama'at Ahmadiyya ? Au cours de l'année avons-nous encouragé nos enfants à s'attacher au Califat de la djama'at Ahmadiyya et à lui être fidèle ? Avons-nous prié pour que naisse en eux cette conscience ?

Sommes-nous en train de prier régulièrement pour le Calife de l'époque et pour la djama'at ?

Si en dépit de quelques lacunes la réponse à la majorité de ces questions est positive nous avons, en ce cas, beaucoup acquis. Si la majorité des réponses aux questions que j'ai soulevées est négative, en ce cas notre situation sera inquiétante. Nous allons devoir l'analyser. Pour y remédier nous allons devoir prier ces prochaines nuits : celle d'aujourd'hui et de demain. Prenons une ferme résolution, faisons une promesse [en ce sens] et prions particulièrement au début de cette nouvelle année qu'Allah pardonne nos manquements et nos lacunes du passé, et que nous puissions progresser davantage au cours de cette nouvelle année et que nous ne soyons pas des perdants. Prions pour que nous soyons parmi ces croyants qui sont prêts à tout sacrifier pour mériter le plaisir d'Allah.

Je présente ici-bas un écrit du Messie Promis (a.s.) dans lequel il prodigue des conseils aux membres de sa djama'at, conseils qu'il avait publiés dans la forme d'une annonce.

Le Messie Promis (a.s.) déclare : « Où qu'ils soient, que les membres de ma Jama'at écoutent ceci avec attention. Le but pour lequel ils se sont joints à ce Mouvement et ont établi la relation mutuelle d'un précepteur spirituel à son disciple avec moi, est qu'ils doivent atteindre un haut niveau dans la bonne conduite, la droiture et la *Taqwa*. Aucune mauvaise action, aucune méchanceté ou aucune mauvaise conduite ne doit les approcher. Ils doivent observer leurs cinq prières quotidiennes régulièrement en congrégation, ne doivent pas mentir et ne doivent pas blesser quiconque par leur langue. Ils ne doivent être coupables d'aucun vice et ne doivent même laisser aucune pensée de méchanceté, de mal, de troubles ou d'intrigue leur effleurer esprit.

Ils se doivent d'éviter tout type de péchés, d'offenses, d'actes indésirables, de passions et de comportements indignes. Ils doivent devenir purs de cœur et des serviteurs humbles de Dieu, le Tout-Puissant, et aucun germe empoisonné ne doit grandir en leur sein [...] La sympathie pour l'humanité doit être leur principe. Ils doivent ressentir la crainte de Dieu, le Tout-Puissant. Ils doivent protéger leur langue, leurs mains et leurs pensées de toutes sortes d'impuretés, de désordres et de malhonnêtetés. Ils doivent se joindre, sans faute, aux cinq prières quotidiennes. Ils ne doivent s'adonner à aucun type de mal, de transgression, de fraude, de corruption, d'usurpation ou de partialité. Ils ne doivent pas rester en mauvaise compagnie. S'il est prouvé que quelqu'un fréquente celui qui n'obéit pas aux commandements de Dieu ou est négligent des droits des gens, qu'il est cruel et méchant, qu'il a une mauvaise conduite et que, sans raison aucune, insulte et calomnie celui à qui vous avez prêté allégeance et ment à son propos, cherchant à décevoir les serviteurs de Dieu, le Tout-puissant, il sera, en ce cas, de leur devoir de repousser ce mal et de rester éloigné d'un individu aussi dangereux. »

A savoir, il faut éviter la compagnie de toute personne qui conspu le Messie Promis (a.s.). Il ne faut point se lier d'amitié avec lui, car ceci est très dangereux. Cela ne signifie point qu'il ne faut pas faire le *Tabligh*. Il faudra prêcher le message aux non-ahmadis mais éviter les hypocrites, ceux qui profèrent des grossièretés et qui persistent à insulter le Messie Promis (a.s.) ou qui critiquent la djama'at. Ceux qui sont de nature respectable nous écoutent quant à eux.

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Ils ne doivent pas vouloir du mal aux suivants d'aucune religion ou des membres d'aucune tribu ou d'aucun groupe. Veillez au bien-être de tous et prenez garde qu'aucune personne malveillante ou vicieuse, ou qui soit corrompue ou de mauvaise conduite, ne soit jamais en votre compagnie ou réside parmi vous car celui-là pourra à tout moment vous faire trébucher. Ce sont les pratiques et les conditions auxquelles j'exhorte ma Jama'at depuis le début et il est du devoir de chaque membre de les respecter. Vous ne devez pas vous complaire dans l'impureté, la raillerie ou la dérision dans vos réunions. Marchez sur terre avec des cœurs bons, des tempéraments et des pensées purs. Tout mal ne vaut pas toujours d'être combattu, donc cultivez l'habitude de pardonner et de passer sur les défauts d'autrui, et d'agir avec constance et humilité.

Agissez avec constance et humilité. N'attaquez personne et maîtrisez à fond vos passions. Si vous participez à une discussion ou à un échange de points de vue sur la religion, exprimez-vous avec gentillesse et soyez courtois. Si quelqu'un se comporte de façon incorrecte envers vous, retirez-vous de sa compagnie avec une salutation de paix. Si vous êtes persécutés ou dénigrés, soyez prudents de ne pas leur rendre la pareille, car au cas contraire vous serez placés dans la même catégorie que vos opposants.

Dieu, le Tout-Puissant, désire que vous deveniez une Jama'at qui offrira l'exemple de la droiture et de la véracité au monde entier. Dépêchez-vous d'exclure de votre compagnie toute personne qui est un exemple du mal, de la méchanceté, de la provocation et du mauvais comportement. Celui qui ne peut pas demeurer parmi nous humblement, dans la bonté et la piété, en se servant de mots gentils et en faisant preuve de bonne conduite, doit nous quitter sur-le-champ, car Dieu ne désire pas qu'un tel individu réside parmi nous. Il connaîtra une fin misérable car il n'a pas voulu adopter la voie de la droiture. Donc, soyez vigilants et bons, soyez doux et vertueux. Vous serez reconnus par votre présence régulière à l'heure des prières et par vos hautes qualités morales. Celui qui a la graine du mal ancrée en lui ne pourra pas se conformer à cette exhortation. Que vos cœurs soient exempts de toute intrigue, vos mains de toute cruauté, vos yeux de toute impureté !

Que réside en votre for intérieur rien d'autre que la droiture et la compassion pour l'humanité. J'espère que mes amis qui partagent ma compagnie à Qadian servent de grands exemples en usant de toutes leurs aptitudes. Je ne désire point qu'il y ait au sein de cette djama'at, un individu à la condition douteuse, dont la conduite soit condamnable, dont le caractère soit corrompue ou qu'il soit impur.

Si nous entendons des doléances à propos de quiconque, notamment qu'il délaisse sciemment les obligations divines, ou qu'il partage la compagnie de ceux qui s'adonnent à la dérision ou aux railleries ou la compagnie de ceux qui ont une mauvaise conduite, en ce cas, il nous sera nécessaire d'en débarrasser notre djama'at sur-le-champ. »

Le Messie Promis (a.s.) ajoute : « Dans un champ préparé et cultivé au prix de grands efforts poussent aussi de mauvaises herbes : celles-là méritent d'être arrachées et brûlées. La loi de la nature est ainsi faite et notre djama'at n'en est point exemptée. Je sais qu'Allah a fait que le cœur de ceux qui ont accepté sincèrement ma djama'at déteste naturellement le mal et aime la vertu. J'ai l'espoir qu'ils serviront de bons exemples pour les autres. »

Qu'Allah fasse que nous puissions mener notre vie en ayant à l'esprit ces conseils et cet avertissement ; que nous puissions respecter notre serment d'allégeance. Que nos vies soient consacrées à la quête du plaisir divin et que nous les menions en accord aux souhaits du Messie Promis (a.s.) et que nous servions de bons exemples pour les autres.

Qu'Allah l'Exalté couvre nos manquements, qu'Il nous récompense, qu'Il nous fasse voir les succès destinés à la djama'at du Messie Promis (a.s.).

Que la nouvelle année soit porteuse de bénédictions, que les complots sans cesse grandissants de l'ennemi soient réduits à néant.

Cette année-ci les ahmadis du Pakistan n'ont pas pu se rendre à la Jalsa de Qadian et ils en sont fort attristés. Qu'Allah apaise leur soif.

Qu'Allah dissipe aussi les difficultés des ahmadis de l'Algérie. On a intenté de faux procès à l'encontre de certains qui sont en prison. Qu'Allah fasse qu'ils soient libérés au plus vite. Quand les exactions et les cruautés de l'ennemi prennent de l'ampleur nous devons, quant à nous,

conformer notre conduite au plaisir d'Allah et nous consacrer davantage à la prière. Qu'Allah nous en accorde la possibilité.

---